

**Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil**

à l'appui

d'un projet de décret portant octroi d'un crédit de 1.680.000 francs destiné à l'aménagement du bâtiment sis faubourg de l'Hôpital 61-63 pour l'institut de langue et civilisation françaises (ILCF) et au remplacement des fenêtres de l'institut de physique (IP) sis rue Breguet 1 à Neuchâtel

(Du 10 décembre 2003)

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs,

RESUME

Le rapport qui vous est soumis répond à une demande légitime de précision formulée par de nombreux députés. Il complète et remplace notre rapport 03.036 sur le même objet. La présente requête a été revue à la baisse et elle s'inscrit dans une planification générale économique et cohérente en matière de bâtiments universitaires. Plus précisément et pour l'heure, il s'agit de répondre à deux demandes urgentes, à savoir:

- *déplacer l'institut de langue et civilisation françaises (ILCF, anciennement SFM) du bâtiment principal de l'Université sis Av. du 1^{er} Mars 26 dans le bâtiment du faubourg de l'Hôpital 61-63, laissé vacant par l'Ecole normale. Ce transfert permettra de mieux loger - leurs locaux actuels étant saturés - la bibliothèque et le personnel de la Faculté de droit dans le bâtiment de l'avenue du 1^{er}-Mars 26 (coût: 960.000 francs, au lieu de 1.350.000).*
- *remplacer les fenêtres de l'institut de physique sis rue Breguet 2 qui ont 50 ans d'âge et qui n'assurent plus la protection thermique du bâtiment; poser des cloisons coupe-feu, à chaque étage pour améliorer la protection incendie du bâtiment (coût: 720.000 francs).*

Ce rapport fournit également l'occasion de présenter, brièvement et en introduction, l'état des lieux et les transferts successifs qui permettront d'éviter la construction d'un nouveau complexe universitaire fort coûteux, tel qu'il était envisagé dans le projet UNILAC.

1. INTRODUCTION

1.1. État des lieux

L'état des lieux universitaires est relativement complexe à établir. Leur dispersion dans la ville et dans le canton ainsi que leurs statuts très différents (propriété de l'État, propriété de l'Université, partenariat avec d'autres communautés de droit public, location) ne simplifient pas l'établissement de l'inventaire. Les paragraphes qui suivent ne donneront donc qu'une vision générale, relativement sommaire mais explicite, de la présence de l'Université dans notre canton. Le programme des cours fournit d'utiles indications à ceux qui souhaiteraient poursuivre la recherche.

Tout d'abord, l'Université bénéficie de locaux pour ses instituts spécialisés dans trois musées, qui ont des statuts de propriété différents: Musée d'ethnographie, Musée cantonal d'Archéologie, Musée international de l'horlogerie à La Chaux-de-Fonds (Institut l'Homme et le Temps).

Les sciences, pour l'essentiel, sont regroupées sur la colline du Mail. Toutefois, l'institut de physique (IP, Breguet 1), l'institut de microtechnique (IMT, Breguet 2 et Jaquet-Droz 1), ainsi que le Jardin botanique (Pertuis-du-Sault 56-58) bénéficient de bâtiments et d'espaces adéquats dans des lieux que l'histoire et la nature leur ont attribués. Des dépôts pour la géologie sont loués au Val-de-Travers.

Les lettres et les sciences humaines occupent tout le bâtiment construit aux Jeunes Rives, mais ne comprennent pas l'institut de langue et civilisation françaises (ILCF). Ce dernier, pour des raisons d'économies, mais contrairement à une certaine logique, n'a en effet pu être incorporé à l'Espace Agassiz et a dû demeurer au bâtiment principal, où il voisine avec la faculté de droit et l'administration centrale. La dialectologie, quant à elle, est installée à l'avenue DuPeyrou 6, en voisinage immédiat du Glossaire des patois de la Suisse romande (GPSR), qui dépend de la Conférence intercantonale de l'instruction publique de Suisse romande et du Tessin (CIIP).

Le droit et les sciences économiques, selon la structure commune qui a prévalu jusqu'ici, sont franchement éclatés dans un réseau relativement proche mais selon une configuration que seules les circonstances et les opportunités peuvent expliquer.

La bibliothèque de droit se trouve – très à l'étroit – au bâtiment principal, tandis que le secteur juridique occupe le faubourg de l'hôpital 106 (ancien Conservatoire), et que l'institut du droit de la santé a émigré à l'avenue du 1^{er} mars 33. Le Centre international d'étude du Sport (CIES) bénéficie de locaux à sa mesure que la ville lui a trouvés au Palais DuPeyrou.

Le secteur économique est principalement domicilié à Pierre-à-Mazel 7 et Maladière 10 où il a sa bibliothèque. Le groupe de gestion d'entreprise a trouvé place au faubourg de l'hôpital 77 et celui de statistiques à l'espace de l'Europe 4.

La théologie et sa bibliothèque (y compris la bibliothèque des pasteurs et ses trésors) occupent la maison du faubourg de l'Hôpital 41 et son annexe.

La Cité universitaire, bien connue de tous, exploite son restaurant et ses chambres à la rue de Clos-Brochet 10. Une fondation propose ses chambres à la rue des Sablons, une crèche de l'Université a été installée à la chaussée de la Boine. L'administration centrale est essentiellement implantée au bâtiment principal (avenue du 1^{er} mars 26): secrétariat, accueil et immatriculations, service de presse, formation continue, égalité des chances, mobilité, service social, service des sports, Université du 3^{ème} âge, conciergerie, bibliothèque centrale, entre autres, y déploient leurs activités en compagnie de la

bibliothèque de droit et de l'ILCF. Le rectorat et le service juridique, ainsi que la comptabilité et le bureau des ressources humaines sont logés à la rue des Beaux-Arts. Le bâtiment du faubourg de l'hôpital 8 (Hôtel Pourtalès), actuellement en réfection, sera attribué aux services centraux.

Pour l'essentiel, les bâtiments et locaux occupés par l'Université sont propriété de l'État, parfois de l'Université elle-même (faubourg de l'hôpital 8, avenue DuPeyrou 6) ou d'une fondation (Sablon). Le parc immobilier loué se résume, globalement, en des appartements sis logiquement dans les environs immédiats du bâtiment principal (faubourg de l'hôpital, rue des Beaux-Arts, avenue du 1er mars) et ne représente, selon les dernières statistiques connues (2002) de la CUS que 3,78% de l'ensemble universitaire (environ 42'000 m²).

1.2. Les besoins et les solutions envisagées

Depuis une dizaine d'années, diverses études sont menées pour assurer, à l'Université, le logement des sciences morales, dont certains secteurs sont encore en pleine extension. Le passage au système dit de Bologne, la mise en place de nouvelles structures d'enseignement, la création de la faculté des sciences économiques et sociales autonome et son maintien à Neuchâtel, l'objectif général de croissance qui verrait l'Université passer de 3200 étudiants à environ 4000, les exigences fédérales en matière de qualité et d'accréditation, expliquent, parmi d'autres facteurs, les besoins en locaux qui se font jour.

En 1997, le projet UNILAC était soumis au Conseil d'Etat. Il prévoyait sur les Jeunes-Rives la construction, en deux étapes, d'un nouveau bâtiment de 7000 m² en lieu et place de Panespo. Cette réalisation aurait permis de renoncer à la location de divers bâtiments périphériques (Pierre-à-Mazel, Maladière, faubourg de l'hôpital, Beaux-Arts) et de faire face aux besoins nouveaux qui se font sentir dans toutes les universités, soit pour des raisons structurelles, soit en raison des variations démographiques liées à l'accroissement des taux de bacheliers. L'utilisation du site par l'exposition nationale 02 a non seulement différé une telle réalisation, mais elle a conduit à une nouvelle appréciation de la situation. Jugé trop onéreux et peut-être surdimensionné par rapport aux options qui pourraient être retenues dans le plan du redéploiement nécessaire de l'Université, le projet a finalement été abandonné.

Des solutions plus partielles sont donc envisagées et un avant-projet – appelé Alma Mater – est actuellement achevé, mais demande un complément d'étude. Les hypothèses retenues, dont la faisabilité a été vérifiée, visent à libérer de certains de ses utilisateurs le bâtiment principal de l'Université, avenue du 1^{er}-Mars 26. Cette mesure donnera enfin à la faculté de droit, désormais autonome puisque les sciences économiques et sociales deviennent une faculté pour elle-même selon la nouvelle loi, les locaux dont elle a besoin depuis de nombreuses années, notamment pour sa bibliothèque, ses professeurs et ses chercheurs (bureaux).

La logique du projet est relativement aisée à comprendre et elle a été exposée aux députés qui ont répondu à l'invitation de l'Université pour assister à une séance d'information et de visite des lieux le 25 novembre dernier. On peut résumer l'opération de la manière suivante (voir annexes):

- a) L'administration centrale de l'Université et le Séminaire de français moderne (SFM), appelé désormais institut de langue et civilisation françaises (ILCF), quitteront le bâtiment principal pour d'autres locaux.

- b) L'administration centrale et la plupart des services centraux prendront place à l'Hôtel Pourtalès que l'Université a acheté et dont elle assurera la transformation par ses moyens propres et en bénéficiant de subventions fédérales.
- c) L'ILCF sera, quant à lui, déplacé dans les locaux de l'immeuble sis faubourg de l'hôpital 61-63, laissé vacant par le départ à la Chaux-de-Fonds de l'École normale et dont la configuration et les dimensions conviennent parfaitement à l'institut universitaire. Ce sont les modalités et le coût d'une telle réfection qui font l'objet du chapitre 2 du présent rapport.

Les trois opérations mentionnées ci-dessus, qui s'inscrivent dans une réelle unité de matière, feront l'objet d'une demande de subvention globale, conforme aux directives applicables en matière de subventionnement des bâtiments et locaux universitaires.

Un chapitre final traite, quant à lui, du remplacement des fenêtres et l'installation de portes coupe-feu à l'institut de physique sis rue Breguet 1. Nous reprenons ici, in extenso, la version non contestée du rapport précédent et qui fournit tous les éléments techniques et financiers nécessaires.

2. AMÉNAGEMENT DE L'IMMEUBLE DU FAUBOURG DE L'HÔPITAL 61-63 POUR L'INSTITUT DE LANGUE ET CIVILISATION FRANÇAISES

2.1. L'institut de langue et civilisation françaises (ILCF)

Fondé en 1892 sous le nom de Séminaire de français moderne, l'ILCF (auquel est rattaché le cours d'été / cours vacances) forme le département de français langue étrangère de la faculté des lettres et sciences humaines. C'est un centre d'études pour non francophones qui a toujours été situé dans le bâtiment principal de l'avenue du 1^{er}-Mars 26 et qu'il aurait sans doute été logique de déplacer aux Jeunes Rives au moment du déménagement de la faculté des lettres.

Dirigé par un professeur ordinaire de la faculté, il compte une dizaine d'enseignants, un assistant et une secrétaire.

L'ILCF accueille chaque année environ 120 étudiants du monde entier, provenant d'une quarantaine de pays. Pour être admis, ils doivent avoir 18 ans révolus, être titulaires d'un baccalauréat (maturité) et disposer de bonnes notions de base en français oral et écrit. Il n'y a pas de cours pour débutants.

Leurs besoins et motivations sont très variés:

- spécialisation dans le but de devenir professeur de français;
- perfectionnement dans le cadre d'études du français faites dans leur propre pays (séjour obligatoire dans une université francophone);
- acquisition de connaissances suffisantes en français pour entreprendre des études dans une faculté;
- étude du français par simple intérêt personnel ou pour des raisons professionnelles.

A part les *Attestations de cours suivis*, les titres délivrés sont le *Certificat d'études françaises* (après deux semestres minimum) et le *Diplôme pour l'enseignement du français langue étrangère* (deux semestres minimum après le *Certificat*). Ce *Diplôme* est reconnu comme branche secondaire de la licence ès lettres et sciences humaines de l'Université de Neuchâtel et des autres universités romandes.

Les études à l'ILCF constituent un plein-temps. Les cours sont donnés en français, certains « ex cathedra » à des auditoriums nombreux, mais en majorité par groupes de quinze à vingt personnes. Sur la base de tests d'entrée, les étudiants sont répartis en classes selon leur niveau. Tous suivent au moins deux heures de laboratoire de langues par semaine (exercices de prononciation, lecture, mais aussi grammaire et orthographe). Ils doivent aussi avoir à leur disposition une bibliothèque, une salle d'études et une salle d'ordinateurs qui sert à l'auto-apprentissage (programmes informatisés, CD-Rom, etc.)

L'ILCF organise en outre des cours de soutien en français pour les étudiants non francophones inscrits dans les quatre facultés (mobilité suisse ou échanges Erasmus-Socrates principalement). Il a également la charge de faire passer les examens de français pour l'admission des étudiants étrangers à l'Université.

A l'ILCF est rattaché le Cours d'été de langue et civilisation françaises, dirigé par un professeur de l'institut. D'une durée de quatre semaines (début-juillet à début-août), il attire chaque année près de 180 étudiants de nombreux pays et de plusieurs continents.

La réputation de l'Université de Neuchâtel à l'étranger doit beaucoup à l'ILCF (et au cours d'été) qui constitue l'une de ses meilleures cartes de visite. Plus spacieux et avec des volumes parfaitement adéquats, les locaux de l'ancienne Ecole normale (section École enfantine, à ne pas confondre avec la "Villa Berthier" qui sera louée à la CIIP) lui permettront de poursuivre sa mission dans de meilleures conditions et dans un contexte plus cohérent tout en demeurant au cœur de l'espace actuel au bord du lac.

2.2. Description du projet

2.2.1. Etat actuel du bâtiment sis faubourg de l'Hôpital 61-63

Le bâtiment est situé à l'angle de la ruelle Vaucher et du faubourg de l'Hôpital. Il est composé d'un sous-sol, d'un rez-de-chaussée, de deux étages et d'un comble. La surface nette de plancher s'élève à 1050 m² pour un volume de 4800 m³ total.

Cette bâtisse date de 1790 et était anciennement liée à une exploitation viticole.

Dans les années 80, d'importants travaux y ont été réalisés, sous la conduite du bureau d'architecture Claude Rollier de Neuchâtel, afin d'implanter une partie de l'Ecole normale et un jardin d'enfants.

La configuration actuelle des locaux comprend des salles de cours équipées de tableaux noirs et d'écrans de projection escamotables, des bureaux pour les enseignants, une cafétéria, un jardin d'enfants au rez-de-chaussée ainsi qu'une grande salle de cours voûtée au sous-sol.

L'état général du bâtiment est sain, les crépis sont dans leur ensemble en bon état et les peintures ont bien vieilli. Toutes les fenêtres de la façade sud ont déjà été remplacées par des modèles avec verre isolant il y a une dizaine d'années, celles des trois autres façades sont par contre encore à doubles vitrages et en assez mauvais état, l'eau de pluie s'infiltrant parfois lors de fortes précipitations. La distribution électrique est conforme aux normes actuelles, par contre la lustrerie de la salle du sous-sol ainsi que celle du jardin d'enfants n'est pas adaptée à l'enseignement. Le bâtiment est équipé partiellement de câblage universel.

Le système de production de chaleur a été remplacé il y a quatre ans par une nouvelle chaudière à gaz (étude et réalisation par le service cantonal de l'énergie).

La distribution de chaleur existante se fait par le sol et elle fonctionne correctement.

La grande salle de cours du sous-sol est équipée d'une ventilation (servant aussi de chauffage en hiver) dont le fonctionnement est très bruyant. De plus, ce système n'est pas performant en été car l'air pulsé dans la salle n'est pas refroidi. Le dégagement naturel de chaleur des personnes, combiné à la température de l'air extérieur, rend l'atmosphère de la salle pénible.

2.2.2. Travaux envisagés

Profitant de la typologie des locaux existants qui correspond bien aux besoins spécifiques de l'ILCF et vu que ceux-ci sont actuellement inoccupés, il nous paraît judicieux d'entreprendre dans les meilleurs délais l'ensemble des travaux décrits ci-après et dont la liste a été revue en fonction des impératifs financiers que nous connaissons actuellement, mais en prévoyant de procéder aux réfections urgentes et nécessaires, ceci pour éviter ultérieurement des désagréments et nuisances aux futurs utilisateurs.

Les travaux se répartissent en trois chapitres distincts, à savoir:

2.2.2.1. Travaux d'entretien différé et améliorations thermiques

- révision et assainissement de la couverture composée de petites tuiles plates;
- remplacement des vitrages des lanternaux existants type velux par des modèles avec verres dont la valeur k est de 1,1 w/m²k et pose de stores extérieurs déroulants pour atténuer la température des locaux en été;
- pose de stores à lamelles horizontales extérieurs dans les lucarnes existantes;
- mise en place de doublages thermiques intérieurs (type Albattherm) sur les murs de la façade est pour supprimer les courants d'air froid qui proviennent des murs (bise);
- restauration des crépis des cheminées extérieures qui menacent de tomber sur la rue;
- assainissement de la détection incendie par le remplacement des têtes de détection;

2.2.2.2. Travaux d'aménagements intérieurs liés à l'implantation de l'ILCF

- démolition et évacuation des installations devenues inutiles, telles que loges du sous-sol, salle de biologie et salle de dessin aux combles;
- petits travaux de maçonnerie au sous-sol et au rez-de-chaussée;
- adaptation des installations électriques et informatiques à la nouvelle implantation;
- révision générale des installations sanitaires;
- restauration des parquets existants et remplacement des tapis dans les bureaux situés au nord;
- travaux de plâtrerie et peinture (murs et boiseries intérieures).

2.2.2.3. Equipements d'exploitation et matériel didactique

- cloison mobile « phonique 45 db. » pour la salle du rez-de-chaussée;
- équipement du local du nouveau laboratoire de langues type multimédias;
- mobilier pour les salles de cours, les bureaux des enseignants, la cafétéria et la bibliothèque (à noter que le mobilier du secrétariat et du directeur est réutilisé);
- systèmes de projection, fixe pour la salle du sous-sol et sur chariots mobiles pour le reste des classes.

2.3. Aspects financiers

Le coût des travaux est estimé comme suit:

	Fr.	Fr.
2 Bâtiment		
Révision et assainissement de la couverture, y.c. accès et barrières de sécurité.....	27.000.-	
Mise en place de nouveaux vitrages sur 25 velux dont le coefficient thermique est de 1.1w/m2k ainsi que de stores extérieurs solaires.....	18.000.-	
Réfection des crépis des cheminées tournantes, y.c échafaudages d'accès.....	25.000.-	
Mise en place de stores à lamelles extérieurs dans les lucarnes.....	11.000.-	
Démolitions et petits travaux de maçonnerie	45.000.-	
Installations courant fort, liaisons informatiques, assainissement de la détection incendie et éclairage de secours	80.000.-	
Remplacement partiel de la lustrerie des deux salles du rez-de-chaussée et celle du sous-sol.....	25.000.-	
Éléments actifs, liaison fibre optique et Programmation des installations	40.000.-	
Travaux intérieurs de plâtrerie-peinture.....	150.000.-	
Doublage isolants intérieurs en façade est, côté bise	20.000.-	
Réfection des revêtement de sols	95.000.-	
Travaux de menuiserie, remplacement du plan de fermeture, révision des installations sanitaires	80.000.-	
Stores à lamelles orientables intérieurs sur les façades sud, est et ouest	30.000.-	
Remplacement de la paroi coulissante entre les deux salles du rez-de-chaussée.....	17.000.-	
Nettoyage final après travaux	10.000.-	
Honoraires pour spécialistes en génie civil et en acoustique (salle du sous-sol)	<u>8.000.-</u>	
.....		681.000.-
4 Frais secondaires / divers et imprévus		
Taxes, divers et imprévus	<u>37.000.-</u>	37.000.-
9 Ameublement		
Signalisation	12.000.-	
Mobilier + déménagement +installation de projection	220.000.-	
Pourcent culturel	<u>10.000.-</u>	
		<u>242.000.-</u>
Total		<u>960.000.-</u>

Mentionnons que le budget 2003 prévoit déjà un montant de 800.000 francs pour une telle réfection dans la liste des crédits à solliciter. Il est probable que ce montant ne sera en réalité pas dépassé si la Confédération s'acquitte de la subvention fédérale qui sera requise pour l'ensemble de l'opération qui concerne l'achat de l'Hôtel Pourtalès, la transformation du bâtiment principal et celle du faubourg de l'hôpital 61-63. Le taux de subventionnement est certes de 55%, mais les postes qui peuvent en bénéficier sont déterminés par les responsables fédéraux, l'entretien pur n'étant pas subventionnable.

Par rapport à la version du 17 septembre dernier, les travaux suivants sont reportés:

- remplacement des fenêtres, remplacement de toute la lustrerie existante et peinture des plafonds lamés,
- création de wc supplémentaires au sous-sol, amélioration de la ventilation du sous-sol,
- ainsi que divers petits travaux pouvant être réalisés ultérieurement.

3. REMPLACEMENT DES FENÊTRES DU BÂTIMENT DE L'INSTITUT DE PHYSIQUE

3.1. Etat du bâtiment de l'institut de physique, rue A.-L. Breguet 1

Le bâtiment de l'institut de physique a été construit en 1960 et a fait l'objet d'un exhaussement en 1972.

Quelques travaux de réfection intérieurs ont été entrepris ces dernières années, notamment:

- l'amélioration de l'éclairage des auditoriums;
- l'installation d'une détection feu dans tout le bâtiment;
- le remplacement complet des tableaux électriques des étages;
- les travaux de peinture dans les salles de cours et bureaux.

Par ailleurs, avec l'engagement de nouveaux professeurs, des travaux de transformation et de restructuration ont également été entrepris afin d'adapter certains locaux à de nouveaux programmes de recherches, à savoir:

- le déplacement de la bibliothèque dans un nouvel espace créé au rez-de-chaussée;
- le démontage du Van de Graaf et la création de deux nouvelles salles blanches;
- l'installation de nouveaux laboratoires de recherches (Prof. Faist);
- l'installation d'un réservoir extérieur d'azote à l'Est du bâtiment.

Il faut relever que l'essentiel des travaux a porté sur l'amélioration de la fonctionnalité des locaux et des équipements.

Ainsi, l'entretien de l'enveloppe n'a pas été entrepris depuis la construction du bâtiment. Or, ces dernières années, on constate qu'un très grand nombre de fenêtres accusent un vieillissement important, même si elles ont toutes été contrôlées et révisées durant les dix dernières années. Aujourd'hui les parties mécaniques (fermentes et axes) ne peuvent plus être remplacées ce qui implique que certaines fenêtres ne sont plus manœuvrables. Ajoutons que le coefficient thermique des vitrages est mauvais et pose de sérieux problèmes de température intérieure durant les saisons d'hiver et d'été. De plus, divers stores à lamelles situés entre vitrages sont hors d'usage, car les mécanismes sont bloqués. Enfin de manière réitérée, l'institut de sécurité, ex-SPI, nous a rendu attentif au fait que le bâtiment n'avait pas une protection incendie optimale. En effet, en cas de sinistre, la propagation des fumées est à l'origine de dégâts importants et vu la toxicité de ces dernières, il est urgent d'installer des cloisonnements dans les couloirs intérieurs pour éviter l'intoxication du personnel.

3.2. Travaux prévus

Remplacement de toutes les fenêtres basculantes avec stores intégrés, par des nouveaux vitrages avec verre isolant correspondant à un coefficient d'isolation thermique élevé et dont l'ouverture oscillobattante permet une ventilation naturelle des locaux la

nuit. Nouvelle installation de stores solaires à l'extérieur. Ces travaux tiendront compte de l'esthétique actuelle du bâtiment dont l'architecture est remarquable (le bâtiment est recensé) et les services communaux et cantonaux concernés ont déjà été consultés afin d'obtenir toutes les autorisations réglementaires avant l'exécution des travaux.

En ce qui concerne les cloisonnements coupe-feu, des portes battantes automatiques R 30 seront installées à chaque étage; elles seront assujetties à la détection feu afin que leur fermeture soit assurée en cas de sinistre. Tout en préservant les chemins de fuite pour les utilisateurs, elles empêcheront la propagation des fumées toxiques en cas de sinistre.

3.3. Coût des travaux

	Fr.
Remplacement des fenêtres	380.000.–
Installation de stores solaires extérieurs.....	180.000.–
Rhabillages intérieurs / retouches peinture.....	25.000.–
Commandes électriques des stores	40.000.–
Cloisons coupe feu aux étages	60.000.–
Travaux de menuiserie	15.000.–
Asservissement détection feu	8.000.–
Divers et imprévus	<u>12.000.–</u>
Coût total des travaux.....	<u>720.000.–</u>

Ce crédit avait déjà été prévu dans la planification avec un montant de 800.000 francs dont 400.000 francs portés au budget 2003.

4. CONCLUSIONS

Les deux crédits sollicités par le présent rapport sont pleinement justifiés. Le bâtiment du faubourg de l'hôpital 61-63 appartenant à l'Etat et laissé vacant par l'Ecole normale offre des types de locaux correspondant bien aux besoins de l'ILCF et ne pourrait sans doute pas trouver une meilleure affectation. L'ILCF serait logé conformément à sa mission, le droit serait regroupé dans un ou deux bâtiments, les sciences économiques se trouveraient dans un ensemble de 3 bâtiments au lieu des cinq qu'elles investissent actuellement.

Le changement des fenêtres de l'institut de physique s'impose après bientôt 50 ans de service. Il permettra de réduire sensiblement les pertes thermiques du bâtiment, lequel bénéficiera en outre d'un renforcement de la défense incendie par l'aménagement de cloisons coupe-feu dans les corridors.

L'Université n'a plus de réserve dans ses locaux actuels, mais elle doit faire face à de nombreuses et nouvelles exigences. Il lui faudra notamment assurer rapidement des places de travail à ses professeurs boursiers dans le cadre du programme "relève". Durant les travaux de restauration du bâtiment principal, il faudra recourir à des solutions transitoires (pendant 2 ans environ). Les propositions qui sont faites ici sont absolument primordiales dans le mouvement prévu, surtout en considérant l'abandon récent du transfert des sciences économiques vers Lausanne et la renonciation (en 1998) à la construction du projet UNILAC qui en aurait coûté quelque 35 millions à l'Etat de Neuchâtel.

Pour l'ensemble de ces motifs, nous vous prions de prendre en considération le présent rapport et d'adopter le décret y relatif.

Veillez agréer, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, l'assurance de notre haute considération.

Neuchâtel, le 10 décembre 2003

Au nom du Conseil d'Etat:

Le président,
TH. BEGUIN

Le chancelier,
J.-M. REBER

**Décret
portant octroi d'un crédit de 1.680.000 francs
destiné à l'aménagement du bâtiment sis faubourg de l'Hôpital 61-63
pour l'institut de langue et civilisation françaises (ILCF)
et au remplacement des fenêtres de l'institut de physique (IP)
sis rue Breguet 1 à Neuchâtel**

Le Grand Conseil de la République et Canton de Neuchâtel,

sur la proposition du Conseil d'Etat, du 10 décembre 2003,

décède:

Article premier Un crédit de 1.680.000 francs est accordé au Conseil d'Etat pour l'aménagement du bâtiment du faubourg de l'hôpital 61-63 et le remplacement des fenêtres du bâtiment de l'institut de physique.

Art. 2 Le Conseil d'Etat est autorisé à se procurer, éventuellement par la voie de l'emprunt, les moyens nécessaires à l'exécution du présent décret.

Art. 3 Le crédit sera amorti conformément aux dispositions du décret concernant l'amortissement et les différents postes de l'actif des bilans de l'Etat et des communes, du 23 mars 1971.

Art. 4 ¹Le présent décret est soumis au référendum facultatif.

²Le Conseil d'Etat pourvoit, s'il y a lieu à sa promulgation et à son exécution.

Neuchâtel, le

Au nom du Grand Conseil:

Le président,

Les secrétaires,

ANNEXE 2 : SCHEMA DES MOUVEMENTS ENVISAGES DES 2004

